

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le député doit faire une distinction fondamentale entre le fait de placer sous un en-tête un groupe total d'individus et la question fondamentale de savoir: Est-ce que le fait de reconnaître et de dire publiquement qu'un individu a été reconnu innocent et le fait de reconnaître cette confirmation contribuent également à faire disparaître les effets négatifs qu'il aurait pu y avoir étant donné qu'il y avait eu poursuite contre cet individu? Je pense que cela doit être reconnu.

Pour ce qui est du fait que l'en-tête du communiqué pouvait porter à confusion et ainsi induire en erreur les lecteurs, si tel a été le résultat, monsieur le Président, évidemment, je m'excuse au nom du Ministère pour une telle confusion.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE TAUX D'IMPÔT PAYÉ PAR LES PARTICULIERS ET PAR LES BANQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé ces derniers temps, de l'injustice de notre système de perception des impôts. L'injustice du régime fiscal a également de quoi nous inquiéter. Par conséquent, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question au ministre d'État chargé des Finances.

Étant donné que les contribuables dont le revenu se situe entre \$18,000 et \$20,000 sont soumis à un taux d'imposition de 20 p. 100, que de nombreux Canadiens qui gagnent \$50,000 ne paient pas un sou d'impôt et que des institutions comme les banques, qui réalisent des centaines de millions de dollars de bénéfices, ont payé en moyenne 8.1 p. 100 d'impôt et que deux grandes banques n'ont pas eu à déboursier un sou, le ministre d'État chargé des Finances peut-il nous expliquer ce qu'il y a de juste dans ce régime fiscal?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le régime fiscal permet, dans certaines circonstances, aux contribuables de reporter les crédits d'impôt pour pertes sur les exercices précédents ou suivants. Le député n'ignore pas que certaines déductions permettent aux contribuables dans des situations temporaires de ne pas payer d'impôt au cours d'une année donnée. Ce sont presque toujours des situations provisoires. Elles n'ont rien de permanent. Le député donne une idée fautive de la situation en laissant entendre que certains contribuables peuvent se soustraire indéfiniment à l'impôt.

En ce qui concerne les bénéficiaires des banques, le député d'en face n'ignore sans doute pas, même s'il n'en a pas fait mention, que le système de comptabilité des grandes banques, imposé

Questions orales

par la loi sur les banques, n'est pas le même que celui de autres entreprises. Par conséquent, le député d'en face présente la situation sous un faux jour en laissant croire que les banques réalisent des bénéfices considérables et que cela nuit à notre économie d'une façon ou d'une autre.

Mme Jewett: Ce n'est pas une réponse très enthousiaste.

M. Riis: Malgré ce qu'a dit le ministre, il sait parfaitement que, depuis 20 ans, les banques enregistrent constamment un bénéfice de 16 à 18 p. 100. Je ne pense pas qu'un seul autre secteur puisse prétendre à la même chose.

LE SAUVETAGE DES GROSSES SOCIÉTÉS—L'UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais soulever auprès du ministre une chose dont le président du Conseil de Victoria and Gray Trust avait déjà parlé l'autre jour, et c'est le fait que, comme nous le disons depuis longtemps le gouvernement en rescapant les grosses sociétés ne fait rien d'autre que de subventionner le système bancaire canadien.

Compte tenu de cette rente que le gouvernement accorde aux grosses sociétés, et indirectement aux banques, et compte tenu des avantages fiscaux et autres accordés aux banques, en quoi les Canadiens profitent-ils d'un système qui permet par exemple à la Banque de Montréal, qui n'a rien versé en impôt sur les bénéfices l'an dernier, d'aller aux États-Unis acheter Harris Bankcorp au prix de 673 millions? Peut-il expliquer en quoi cela aide le Canada, en quoi ces subventions et ces avantages aident les Canadiens, en quoi ce comportement des grosses sociétés aide les Canadiens?

M. le Président: Cela n'a pas le caractère d'une question supplémentaire. Cependant, si le ministre souhaite y répondre, il pourra le faire.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me demande à laquelle des huit questions le député veut que je réponde. Le mieux est sans doute de prendre la première. Il affirme qu'en remettant les sociétés à flot, l'État, provincial ou fédéral, nuit pour une raison quelconque à l'intérêt général. Le député doit savoir que dans beaucoup de cas, cette assistance a eu l'effet capital de conserver des emplois et de maintenir la prospérité dans ce secteur; que l'aide temporaire accordée par l'État a des avantages très réels, tant pour l'emploi que pour la prospérité générale du pays. Si le député veut en obtenir confirmation, il n'a qu'à s'adresser au syndicat des TUA pour ce qui concerne Chrysler.

M. Riis: J'ai une question supplémentaire à poser.

M. le Président: De par son caractère, la question va inciter le ministre à répondre très longuement ce qui n'est guère juste